

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 20 JANVIER 2012

Afférents au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	10

L'an deux mille douze

et le 20 janvier

à 10 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

04 janvier 2012

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY – Gérard CUNISSE – André GROSSELIN – Jean Pol RICHELET – Brice GABREAUX – Pierre GUERY - Jean Michel THIRY - . Ghislain LEMOINE.

Date d'affichage

20 janvier 2012

Absents excusés : Joël CARRE - Vincent FLEURY - Christian BELLOY et François PREVOTEAUX

Objet de la Délibération

**TRAVAUX DE
REHABILITATION
DES
ASSAINISSEMENTS
NON COLLECTIFS
(SEINE-
NORMANDIE)**

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS
NON COLLECTIFS (SEINE-NORMANDIE)**

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il a été nécessaire de recourir à une procédure de consultation pour la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur la partie de notre territoire dépendant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : marché à bons de commande comportant un seul lot pour la commune de Challerange (travaux 2012 – 2013).

VOTE :

**POUR : 10
CONTRE : 0**

Vu la délibération n° 2010/07 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de travaux compris entre 193.000 € H.T. et 4.845.000 € H.T.

Vu la délibération n° 2010/08 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de travaux.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les 02 et 15 décembre 2011.

**DELIBERATION
N° 2012/01**

Le Bureau, après en avoir délibéré, attribue le marché au groupement NICORA – LOCARD et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des Agences de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 20 janvier 2012